



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Comité de pilotage (SC/6) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région Afrique Océan Indien

Abuja, Nigeria, du 6 au 8 Octobre 2025

Point de l'ordre du jour 5 : Défis dans la mise en œuvre des activités du projet

SC6 wp5.1 Défis dans la mise en œuvre des activités du projet

(Présenté par le Président).

RESUME

Ce document de travail présente les défis rencontrés par le Projet CODEVMET AFI dans la mise en œuvre de ses activités et appelle à des actions appropriées pour y remédier.

Actions à prendre par la réunion sont fournies au **paragraphe 3**

REFERENCES

- Accord de service de gestion (MSA) du Projet
- Document Projet du projet CODEVMET-AFI (RAF16802 révision C ProDoc)
- Planning de travail 2024/2025 du Projet
- Rapport du SC/5 CODEVMET-AFI

Objectifs stratégiques

A - Sécurité ; B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1 INTRODUCTION

1.1 Le Projet de Développement Coopératif des Services de Météorologie Aéronautique dans la région Afrique-Océan Indien (CODEVMET-AFI), conçu en 2016 pour aider les États à résoudre les déficiences critiques de longue date en matière de navigation aérienne dans le domaine de la MET, a été reconnu comme hautement pertinent pour les priorités des États membres et pour le Plan mondial de navigation aérienne (GANP), car il répond aux priorités régionales de l'AFI (sécurité, intégration des opérations) ainsi qu'aux besoins des États membres.

1.2 Les objectifs du projet CODEVMET-AFI, tel que défini dans la révision C du document du projet référencé RAF 16802 sont :

- a) Renforcer les capacités de l'autorité de réglementation des États dans la mise en œuvre de la supervision de la sécurité des services de météorologie aéronautique (MET), à travers l'adoption d'une approche systémique globale ;

- b) Établir un système de base et à la demande visant à permettre aux fournisseurs de services MET des États membres de se conformer aux normes internationales de sécurité de l'aviation, notamment en ce qui concerne le système de gestion de la qualité et la fourniture d'informations météorologiques au format numérique.
- 1.3 Le projet bénéficiera à tous les États d'Afrique orientale et australe (ESAF) ainsi qu'à ceux d'Afrique occidentale et centrale (WACAF), ainsi qu'aux organisations intéressées de la région AFI.
- 1.4 Malgré les efforts déployés dans la mise en œuvre des activités du projet, le projet continue de faire face à des défis persistants qui limitent sa capacité à atteindre ses objectifs. Le présent document de travail identifie ces défis et propose des mesures pour surmonter ces défis.

2 DISCUSSION

Défis

2.1 Le Projet est confronté à plusieurs défis qui entravent la mise en œuvre efficace de ses activités, comme détaillé ci-après :

Faible adhésion et participation des États

2.2 La faible adhésion des États, notamment à travers un taux de signature limité du MSA par les États des régions ESAF et WACAF, ainsi que leur participation réduite aux activités du projet, compromettent significativement les avancées attendues. Cette situation nuit à l'efficacité globale du projet, en restreignant la portée des travaux menés et en limitant la représentativité régionale. Le manque d'engagement des États concernés se traduit par une coordination difficile, des retards dans la mise en œuvre des activités planifiées et une appropriation insuffisante des résultats.

Retard dans la mise à jour de la documentation générique du projet

2.3 Des retards importants ont été constatés dans la révision et la mise à jour de la documentation générique du projet, pourtant essentielle à l'harmonisation des travaux au sein des différentes équipes. Cette documentation constitue une référence commune garantissant la cohérence des actions et l'alignement sur les objectifs du projet. L'absence de mises à jour régulières entraîne des divergences d'interprétation, complique la mise en œuvre technique des activités, et freine la progression globale du projet.

Faible taux de mise en œuvre des plans d'action issus des activités d'assistance

2.4 Un faible taux de mise en œuvre des plans d'action élaborés à la suite des activités d'assistance a été observé. Malgré les efforts déployés pour fournir un appui ciblé aux États, les recommandations formulées lors de ces interventions ne sont que partiellement, voire pas du tout, mises en œuvre dans plusieurs cas. Cette situation limite l'impact des activités d'assistance et freine les progrès attendus en matière de conformité et de renforcement des capacités.

Lack of reactivity of States/Organization Focal Points for the Project

2.5 The SC/4 meeting held in Freetown in 2023, raised concerns regarding the monitoring of States contributions' payments requests, and requested through Decision 4/02 that States/Organizations' project focal points shall be in copy of all related correspondences, including the payment request. The 2024 payment were issued taking into account this Decision

2.6 Furthermore, the SC/5 meeting in Abidjan, through Decision 5/03 the Secretariat to update the list of State focal points for the CODEVMET-AFI project and organize briefing meetings with them on the project and the scope of their mandate. A State letter was circulated to States. Only seventeen (17) responses were received.

- 2.7 The primary role of the Focal Point is to coordinate project implementation activities within the State/organization, in close collaboration with the Secretariat and the designated experts.
- 2.8 However, in practice, several Focal Points remain unresponsive to messages or coordination efforts initiated by the Secretariat and experts.
- 2.9 In particular, no feedback is often received from State Focal Points regarding the status of CAP implementation for QMS and/or MET Safety.

Mesures proposées pour surmonter ces défis

Renforcer l'adhésion et participation des États

- 2.5 Afin de surmonter ce défi, plusieurs mesures ont été identifiées :

- Une sensibilisation ciblée, sous forme de campagnes de communication et d'ateliers régionaux, permettra de mieux faire connaître les objectifs, les avantages et les retombées concrètes du projet, en vue de susciter l'adhésion des États non-signataires.
- La mise en place d'un suivi individualisé, avec des points focaux désignés dans chaque État, facilitera l'identification des obstacles spécifiques et offrira un accompagnement adapté.
- La valorisation des contributions des États déjà engagés, à travers la diffusion de leurs résultats comme bonnes pratiques, servira de levier pour encourager une plus large participation.

Accélérer la mise à jour de la documentation générique du projet

- 2.6 Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures sont proposées :

- Faire une sélection d'experts supplémentaires afin de répondre aux besoins croissants du projet et de soutenir efficacement la mise à jour de la documentation.
- Etablir un calendrier de révision, avec des échéances semestrielles ou annuelles, afin d'assurer une actualisation régulière et prévisible des documents.
- Désigner des référents chargés de la documentation au sein de chaque sous-groupe, avec des délais clairs et des procédures de validation simplifiées.
- Fournir un appui technique ciblé aux équipes rencontrant des difficultés, notamment pour les aspects méthodologiques et rédactionnels, afin de garantir la qualité et la cohérence des documents produits.

Améliorer la mise en œuvre des plans d'action issus des activités d'assistance

- 2.4 Pour pallier ces insuffisances, plusieurs actions sont envisagées

- Mettre en place un suivi post-assistance renforcé, incluant des visites virtuelles, des rapports périodiques et l'utilisation de tableaux de bord pour évaluer la mise en œuvre effective des plans d'action.
- Intégrer les plans d'action dans les priorités nationales en matière de sécurité ou de conformité, afin d'en assurer une appropriation plus systématique par les autorités compétentes.

Renforcement de la réactivité du point focal des États et de la coordination entre le Secrétariat et les points focaux des États/organisations pour le projet

- 2.8 Les points focaux des États/Organisations doivent interagir efficacement avec le Secrétariat et les experts pour permettre la mise en œuvre du PAC des États.
- 2.9. Les points focaux de l'État/Organisation devraient assurer une coordination efficace avec l'expert de projet désigné et fournir des rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAC.

3 SUITE A DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- Prendre note des défis exposés dans le présent document, qui affectent actuellement la mise en œuvre des activités du projet CODEVMET AFI à atteindre efficacement ses objectifs ;
- Examiner les pistes proposées pour surmonter ces défis ; et
- Demander au Secrétariat de rendre compte des mesures prises pour relever les défis identifiés lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

--- FIN ---